



MAIRIE  
de  
PONTAMAFREY-MONTPASCAL  
73300

## **PROCES VERBAL**

***de la réunion du Conseil municipal***

***en date du 03 septembre 2018***

L'an deux mil dix-huit et le trois du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Pontamafrey-Montpascal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni en mairie du chef-lieu, sous la présidence de Monsieur FALQUET Philippe, maire.

**Présents** : FALQUET Philippe, STASIA Jean-Michel, BOIS Corinne, DUPRAT Jean-Etienne, ROUSSEAU Pascal, PAUCHARD Xavier.

**Absents excusés** : AVANZI Louis (procuration à ROUSSEAU Pascal), CHAVANON Céline (procuration à BOIS Corinne), CHENE Alain (procuration à STASIA Jean-Michel), JOULINS Laurent, TRUCHET Kelly.

**Secrétaire** : BOIS Corinne

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par la Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la commune à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'avenant et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférant.

#### **BUDGET COMMUNAL M14**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des voyages et activités scolaires ont été organisés par les écoles de Le Châtel et Pontamafrey-Montpascal au cours de l'année scolaire 2017/2018. La commune participe, à hauteur de :

- 35 € par enfant de la commune scolarisé à Le Châtel, soit pour 2 enfants,
- 10 € par enfant de la commune scolarisé à Pontamafrey-Montpascal, soit pour 15 enfants.

Il convient de délibérer pour autoriser le versement de 2 subventions exceptionnelles de 70 € et 150 € à la coopérative scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de ces subventions.

#### **COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Comité des fêtes a organisé des activités d'animation à l'occasion du passage du Tour de France, le 19 juillet dernier.

Une subvention exceptionnelle de 2 100 € pourrait être apportée au Comité des Fêtes en soutien au financement de ces activités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'octroi de cette subvention.

#### **GESTION DU PERSONNEL**

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'étendre le bénéfice du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux, à compter du 01/09/2018, et selon les modalités suivantes :

<u>Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois</u>			
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum de l'IFSE Agents non logés	Montants annuels maximum de l'IFSE Agents logés NAS
<b>Adjoints techniques</b>			
Groupe 2	Adjoint technique	10 800 €	
<b>Agents de maîtrise</b>			
Groupe 2	Agent de maîtrise	10 800 €	
<u>Détermination du CIA par cadre d'emplois</u>			
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum du CIA	
<b>Adjoints techniques</b>			
Groupe 2	Adjoint technique	1 200 €	
<b>Agents de maîtrise</b>			
Groupe 2	Agent de maîtrise	1 200 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'étendre le bénéfice du RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus.

### **ROUTE DU COL DU CHAUSSY – DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette dernière a réalisé, au printemps 2018, des travaux d'enrobé sur la route communale reliant Montpascal et le col du Chaussy, dans son intégralité.

En effet, les conditions hivernales, particulièrement défavorables, ont considérablement dégradé l'infrastructure qui nécessite une remise en état dans les plus brefs délais, afin d'enrayer le processus de dégradation.

Le coût des travaux d'enrobé s'élève à 124 714 € HT.

La Commune sollicite la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 62 553,55 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférant.

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AUBERGE DU COL DU CHAUSSY**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider les tarifs de location des gîtes communaux, pour 2018. Il précise que ces tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2017.

Il est décidé, après en avoir délibéré, de maintenir la grille de prix relative à la location des 2 gîtes pour l'année 2018.

### **HIVER**

<b><u>Période</u></b>	<b><u>Le Grand Coin</u></b>	<b><u>Le Mélèze</u></b>
Basse – saison	240 €	200 €
Moyenne - saison	350 €	280 €
Haute - saison	490 €	430 €
Noël	490 €	430 €
Jour de l'An	490 €	430 €
Week-end 2 nuits	150 €	130 €
Week-end 3 nuits	200 €	160 €

### **ETE**

<b><u>Période</u></b>	<b><u>Le Grand Coin</u></b>	<b><u>Le Mélèze</u></b>
Basse – saison	220 €	180 €
Moyenne - saison	340 €	280 €
Haute - saison	380 €	320 €
Week-end 2 nuits	150 €	130 €
Week-end 3 nuits	200 €	160 €

Une mise à jour des inventaires est présentée au conseil. Celui-ci n'a aucune observation à formuler sur le contenu de cette mise à jour.

Enfin, Monsieur le Maire propose un guide du délégataire, destiné aux délégataires de l'auberge. Le Conseil municipal approuve les termes de ce document.

### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le prolongement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1<sup>er</sup> août 2018, Monsieur Dominique JACON, Président de la CLECT, lui a adressé les rapports concernant :

- Le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2018,
- Le transfert de la compétence « promotion du tourisme »,
- Le transfert de la compétence « PLU ».

Par conséquent, il appartient à chaque commune de délibérer sur ces rapports.

## **Reversement de la Dotation Touristique au titre de l'année 2018 par le biais des attributions de compensation :**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 1<sup>er</sup> août 2018.

Il approuve le reversement de la dotation touristique de 2018 aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après :

<b>En €</b>	<b>Reversement aux communes</b>
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520 550
FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE	229 560
SAINT SORLIN D'ARVES	73 119
SAINT JEAN D'ARVES	71 850
<b>Total</b>	<b>895079</b>

et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **Transfert de la compétence « Promotion du tourisme » :**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 1<sup>er</sup> août 2018.

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **Transfert de la compétence « PLU » :**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 1<sup>er</sup> août 2018.

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **MONTPASCAL**

- Le Conseil municipal charge les Services techniques de matérialiser au sol, sur la voirie communale, à la naissance de la route du col du Chaussy, près du Foyer rural, un axe de chaussée.
- L'Assemblée municipale charge les Services techniques de rétablir un profil de chaussée carrossable, à l'intersection de la route du col du Chaussy et du chemin des Enaudes.

- Le conseil demande la livraison de matériaux fins à épandre sur le terrain de jeu de boules du col du Chaussy.

### ACHAT D'UN WC PUBLIC

Le Conseil municipal décide l'installation d'un WC public aux abords de la mairie du chef-lieu.

La séance est levée. Il est 23 h 30.

Pour diffusion,  
Le Maire